



LES PORTS DE PLAISANCE
DE LA CHARENTE-MARITIME



HORAIRES 2026

LA FLOTTE

Ouverture du bureau du port
et du service de navette.

PLAN DU PORT

COTE MARINE DONNÉE À TITRE INDICATIF
POUVANT EVOLUER EN FONCTION
DES SÉDIMENTS. IL EST SOUHAITABLE
DE PRENDRE UN PIED-PILOTE DE 50 CM.

1° 19.40'W

LE PHARE AU 212°5

ZONE DE MOUILLAGE
SUR CORPS-MORTIS
" LA CLAVETTE "
(SUR CONTRAT)

Fl.WG.4s
10m12/9M

Pontons croisiéristes
(Escalles interdites)

AVANT-PORT

P



BUREAU

JETEE NORD

C

D

E

F

G

Souille -1,9

Echouage

Chenal + 2,2

PORTE ANTI-SUBMERSION

Pontons escales

PORT D'ECHOUEGE
+2.5

46° 11.30 'N

ZONE DE MOUILLAGE
FILIERES « MERINDOT »
(SUR CONTRAT)

PLAN NON CONTRACTUEL

BUREAU DU PORT DE LA FLOTTE

1, quai de Sénac
17630 LA FLOTTE

Tel. : +33 (0)6 20 66 85 76 • VHF : Canal 9

Courriel : port.laflotte@charente-maritime.fr

Internet : la.charente-maritime.fr/ports-plaisance



la.charente-maritime.fr/
ports-plaisance/la-flotte

NOUVEAU



**LES PORTS DE PLAISANCE
DE LA CHARENTE-MARITIME**

BOAT CLUB

Naviguez en toute liberté !

**Réservez facilement
votre bateau !**

- Navires à moteur entre 6 à 8 mètres.
- Capacité de 6 à 8 passagers.



RENSEIGNEMENTS :

Bureau du port - 1, quai de Sénac
17630 LA FLOTTE

Tél. : 06 20 66 85 76 / 07 85 85 52 06

Courriel : port.laflotte@charente-maritime.fr

la
Charente
Maritime
avec moi.

charente-maritime.fr @ f X in

FONCTIONNEMENT DU PORT DE LA FLOTTE

BUREAU DU PORT

1 quai de Sénac - 17630 La Flotte
Tél. 06 20 66 85 76

Contact : canal VHF 9 (pour obtenir un poste et attendre des instructions pour entrer dans le bassin)

Tél. service navette en saison - 06 42 02 58 87

✉ port.laflotte@charente-maritime.fr

🌐 la.charente-maritime.fr/ports-plaisance/la-flotte

Pour entrer dans le port, suivre le phare du môle par le petit pigeonnier de la maison Biret (ardoises sur tuiles) au 215.

HORAIRES D'ACCUEIL DU BUREAU ET DU SERVICE DE NAVETTE

■ Du 1^{er} avril au 31 octobre : Le bureau est ouvert aux heures de navettes.

■ Anglais parlé / English spoken



■ Wifi gratuit à proximité



■ Moyens de paiements : espèces, chèque, CB

■ Le port est membre du réseau Passeport Escale. Pour bénéficier des avantages, consulter le site Web : PasseportEcales.com



L'application est disponible sur :



ÉQUIPEMENTS

- 180 places à l'échouage sur ponton (12 places visiteurs environ.
- 78 places sur corps-morts à la plage de la Clavette (n°1 à 59 et A à S).
- 35 places sur filières (de A à J)
- 1 cale de mise à l'eau
- 1 ponton avec souille vase molle pour quillard dans l'avant-port.

RAVITAILLEMENT

- Eau douce sur ponton, électricité (220V/10A)

COMMODITÉS

- WC et douches gratuits (accès 24/24 par code), accès pour les personnes à mobilité réduite, éviers avec eau chaude, affichage météo, commerces proches (supérette, pharmacie, restaurants, tabac, presse, location de vélos...), marché alimentaire tous les matins, marché nocturne et animations sur le port en juillet et août.

GESTION DES DÉCHETS

- Tri sélectif des déchets

RÉPARATIONS

Ship, cale, cale de déchargement (avant-port), carénage interdit.

NUMÉROS UTILES

- ◆ Mairie de La Flotte
25 cours Félix Faure 05 46 09 60 13
- ◆ Office de Tourisme
Quai de Sénac 05 46 09 00 55
- ◆ Association des Usagers
du Port de La Flotte 06 86 37 45 16
- ◆ Cercle Nautique de la Flotte 05 46 09 97 34
- ◆ Centre Nautique de Plein Air 05 46 09 50 57

- ◆ Association Flottille
en Pertuis (association de propriétaires de vieux gréements patrimoniaux) 05 46 09 61 39

- ◆ Services d'urgence



- ◆ Gendarmerie maritime 05 46 84 32 67
- ◆ Astreinte portuaire 06 72 26 00 16

RÈGLEMENT PARTICULIER D'UTILISATION DU SERVICE DE NAVETTE

Un service de navette est organisé par le port selon les modalités ci-après :

L'embarquement dans la navette se fera suivant l'ordre d'arrivée sur le ponton, à raison de 2 personnes maximum par bateau. Les opérations d'embarquement et de débarquement des personnes en surnombre s'effectuent quant à elles depuis le ponton affecté à cet usage.

En toute occasion, le nombre de passagers admis dans la navette devra respecter la capacité d'accueil autorisée par le permis de navigation, soit 4.

Afin d'éviter toute perte de temps, l'appel VHF ou téléphone auprès du passeur ne doit intervenir que lorsque le bateau a accosté sur le mouillage et que les personnes à bord sont prêtes à débarquer.

Tous passagers mineurs, embarqués, seront sous l'entière responsabilité d'une personne accompagnante majeure. Le port d'un gilet de sauvetage adapté au gabarit de l'enfant est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité (présence de jerricans), il est interdit de fumer à bord des navettes.

Seule la présence de jerricans, ou nourrice à carburant, homologués sera autorisée.

Il est demandé que le dernier appel par VHF se fasse au plus tard 20 minutes avant la fin de ce service.

**Pour le service de navette utiliser
exclusivement le +33(0)6 42 02 58 87 - Canal VHF 9**

LORS DE LA SORTIE D'EAU DU BATEAU

Les amarres devront être impérativement démontées et récupérées par le propriétaire, pour permettre l'entretien et le démontage des mouillages par le service du Port. Le nom du bateau doit être inscrit sur le flotteur d'amarre.

Les annexes devront être sorties des racks par le propriétaire lors de la sortie d'eau du bateau. Le bureau du port évacuera toutes les annexes non identifiées et/ou n'ayant pas été enlevées à la fin de la saison.

**PLAISANCIERS, MERCI D'IDENTIFIER VOS ANNEXES AVEC LE NOM DU BATEAU
« AX "NOM DU BATEAU " »**

AVRIL

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
mer.	1	--/--	--/--	14:45	18:30
jeu.	2	--/--	--/--	15:00	18:30
ven.	3	--/--	--/--	15:45	18:30
sam.	4	09:00	09:30	16:15	18:30
dim.	5	09:00	10:00	16:45	18:30
lun.	6	09:00	10:30	17:15	18:30
mar.	7	09:00	10:45	17:45	18:30
mer.	8	09:00	11:15	--/--	--/--
jeu.	9	09:00	11:15	--/--	--/--
ven.	10	11:00	13:00	--/--	--/--
sam.	11	--/--	--/--	12:30	14:45
dim.	12	--/--	--/--	12:30	16:30
lun.	13	--/--	--/--	13:00	17:30
mar.	14	--/--	--/--	13:15	18:15
mer.	15	--/--	--/--	13:45	18:30
jeu.	16	--/--	--/--	14:15	18:30
ven.	17	--/--	--/--	14:45	18:30
sam.	18	--/--	--/--	15:15	18:30
dim.	19	09:00	09:30	16:00	18:30
lun.	20	09:00	10:15	16:30	18:30
mar.	21	09:00	11:00	17:15	18:30
mer.	22	09:00	12:00	--/--	--/--
jeu.	23	09:00	13:00	--/--	--/--
ven.	24	10:00	14:15	--/--	--/--
sam.	25	11:30	15:30	--/--	--/--
dim.	26	--/--	--/--	12:15	16:45
lun.	27	--/--	--/--	12:45	17:45
mar.	28	--/--	--/--	13:15	18:30
mer.	29	--/--	--/--	13:45	18:30
jeu.	30	--/--	--/--	14:00	18:30

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

MAI

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
ven.	1	--/--	--/--	14:30	19:00
sam.	2	--/--	--/--	15:15	19:00
dim.	3	08:30	09:00	15:45	19:00
lun.	4	08:30	09:30	16:15	19:00
mar.	5	08:30	10:00	16:45	19:00
mer.	6	08:30	10:30	17:30	19:00
jeu.	7	08:30	11:00	18:15	19:00
ven.	8	08:30	11:30	--/--	--/--
sam.	9	09:15	12:30	--/--	--/--
dim.	10	11:00	14:00	--/--	--/--
lun.	11	11:30	15:30	--/--	--/--
mar.	12	--/--	--/--	12:00	16:45
mer.	13	--/--	--/--	12:30	17:45
jeu.	14	--/--	--/--	13:00	18:30
ven.	15	--/--	--/--	13:30	19:00
sam.	16	--/--	--/--	14:15	19:00
dim.	17	--/--	--/--	14:45	19:00
lun.	18	08:30	09:15	15:30	19:00
mar.	19	08:30	10:00	16:15	19:00
mer.	20	08:30	11:00	17:15	19:00
jeu.	21	08:30	12:00	18:15	19:00
ven.	22	08:30	12:45	--/--	--/--
sam.	23	09:00	14:00	--/--	--/--
dim.	24	10:30	15:00	--/--	--/--
lun.	25	11:30	16:15	--/--	--/--
mar.	26	--/--	--/--	12:15	17:00
mer.	27	--/--	--/--	12:45	18:00
jeu.	28	--/--	--/--	13:15	18:45
ven.	29	--/--	--/--	13:45	19:00
sam.	30	--/--	--/--	14:15	19:00
dim.	31	--/--	--/--	14:45	19:00

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

JUIN

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
lun.	1	--/--	--/--	15:15	19:30
mar.	2	08:30	09:15	16:00	19:30
mer.	3	08:30	09:45	16:30	19:30
jeu.	4	08:30	10:15	17:15	19:30
ven.	5	08:30	10:45	18:00	19:30
sam.	6	08:30	11:30	18:45	19:30
dim.	7	08:30	12:15	--/--	--/--
lun.	8	09:00	13:30	--/--	--/--
mar.	9	10:00	14:45	--/--	--/--
mer.	10	11:00	15:45	--/--	--/--
jeu.	11	11:45	17:00	--/--	--/--
ven.	12	--/--	--/--	12:30	18:00
sam.	13	--/--	--/--	13:00	19:00
dim.	14	--/--	--/--	13:45	19:30
lun.	15	--/--	--/--	14:45	20:00
mar.	16	08:00	09:00	15:30	20:00
mer.	17	08:00	10:00	16:15	20:00
jeu.	18	08:00	10:45	17:00	20:00
ven.	19	08:00	11:30	18:00	20:00
sam.	20	08:00	12:30	19:00	20:00
dim.	21	08:00	13:15	--/--	--/--
lun.	22	09:15	14:15	--/--	--/--
mar.	23	10:15	15:15	--/--	--/--
mer.	24	11:15	16:15	--/--	--/--
jeu.	25	--/--	--/--	12:00	17:15
ven.	26	--/--	--/--	12:45	18:00
sam.	27	--/--	--/--	13:30	18:45
dim.	28	--/--	--/--	14:00	19:30
lun.	29	--/--	--/--	14:30	20:00
mar.	30	--/--	--/--	15:15	20:00

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

JUILLET

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
mer.	1	08:00	09:00	15:45	20:30
jeu.	2	08:00	09:30	16:15	20:30
ven.	3	08:00	10:00	17:00	20:30
sam.	4	08:00	10:30	17:30	20:30
dim.	5	08:00	11:15	18:15	20:30
lun.	6	08:00	12:00	19:00	20:30
mar.	7	08:00	12:45	19:45	20:30
mer.	8	08:30	14:00	--/--	--/--
jeu.	9	09:45	15:00	--/--	--/--
ven.	10	11:00	16:15	--/--	--/--
sam.	11	--/--	--/--	12:00	17:30
dim.	12	--/--	--/--	13:00	18:30
lun.	13	--/--	--/--	13:45	19:45
mar.	14	--/--	--/--	14:30	20:30
mer.	15	08:00	08:45	15:15	20:30
jeu.	16	08:00	09:30	16:00	20:30
ven.	17	08:00	10:15	16:45	20:30
sam.	18	08:00	11:00	17:30	20:30
dim.	19	08:00	11:45	18:15	20:30
lun.	20	08:00	12:30	19:15	20:30
mar.	21	08:00	13:15	20:00	20:30
mer.	22	08:45	14:15	--/--	--/--
jeu.	23	10:15	15:15	--/--	--/--
ven.	24	11:45	16:30	--/--	--/--
sam.	25	--/--	--/--	12:30	17:30
dim.	26	--/--	--/--	13:15	18:30
lun.	27	--/--	--/--	13:45	19:15
mar.	28	--/--	--/--	14:30	19:45
mer.	29	--/--	--/--	14:45	20:30
jeu.	30	08:00	08:45	15:30	20:30
ven.	31	08:00	09:15	16:00	20:30

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

AOÛT

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
sam.	1	08:00	09:45	16:30	20:30
dim.	2	08:00	10:15	17:00	20:30
lun.	3	08:00	11:00	17:45	20:30
mar.	4	08:00	11:30	18:15	20:30
mer.	5	08:00	12:15	19:15	20:30
jeu.	6	08:00	13:15	--/--	--/--
ven.	7	08:45	14:45	--/--	--/--
sam.	8	10:45	16:00	--/--	--/--
dim.	9	--/--	--/--	12:00	17:15
lun.	10	--/--	--/--	13:00	18:30
mar.	11	--/--	--/--	13:45	19:30
mer.	12	--/--	--/--	14:30	20:15
jeu.	13	08:00	08:30	15:00	20:30
ven.	14	08:00	09:15	15:45	20:30
sam.	15	08:00	10:00	16:30	20:30
dim.	16	08:00	10:30	17:00	20:30
lun.	17	08:00	11:15	17:45	20:30
mar.	18	08:00	11:45	18:30	20:30
mer.	19	08:00	12:15	19:15	20:30
jeu.	20	08:00	13:00	--/--	--/--
ven.	21	09:00	14:15	--/--	--/--
sam.	22	11:30	15:45	--/--	--/--
dim.	23	--/--	--/--	12:30	17:00
lun.	24	--/--	--/--	13:00	18:00
mar.	25	--/--	--/--	13:30	19:00
mer.	26	--/--	--/--	14:00	19:30
jeu.	27	--/--	--/--	14:30	20:00
ven.	28	--/--	--/--	15:00	20:30
sam.	29	08:00	08:45	15:30	20:30
dim.	30	08:00	09:30	16:00	20:30
lun.	31	08:00	10:00	16:30	20:30

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

SEPTEMBRE

		MATIN		SOIR	
jour		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
mar.	1	08:30	10:30	17:15	19:30
mer.	2	08:30	11:45	18:00	19:30
jeu.	3	08:30	12:00	18:45	19:30
ven.	4	08:30	13:00	--/--	--/--
sam.	5	08:30	14:30	--/--	--/--
dim.	6	11:00	16:00	--/--	--/--
lun.	7	--/--	--/--	12:00	17:15
mar.	8	--/--	--/--	13:00	18:30
mer.	9	--/--	--/--	13:30	19:15
jeu.	10	--/--	--/--	14:00	19:30
ven.	11	--/--	--/--	14:45	19:30
sam.	12	08:30	09:00	15:15	19:30
dim.	13	08:30	09:30	16:00	19:30
lun.	14	08:30	10:00	16:30	19:30
mar.	15	09:00	10:30	17:15	19:00
mer.	16	09:00	11:00	17:45	19:00
jeu.	17	09:00	11:30	18:30	19:00
ven.	18	09:00	12:15	--/--	--/--
sam.	19	09:00	13:15	--/--	--/--
dim.	20	11:15	15:00	--/--	--/--
lun.	21	--/--	--/--	12:00	16:30
mar.	22	--/--	--/--	12:45	17:30
mer.	23	--/--	--/--	13:00	18:15
jeu.	24	--/--	--/--	13:30	19:00
ven.	25	--/--	--/--	14:00	19:00
sam.	26	--/--	--/--	14:30	19:00
dim.	27	--/--	--/--	15:00	19:00
lun.	28	--/--	--/--	15:30	19:00
mar.	29	09:00	09:45	16:15	19:00
mer.	30	09:00	10:15	17:00	19:00

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

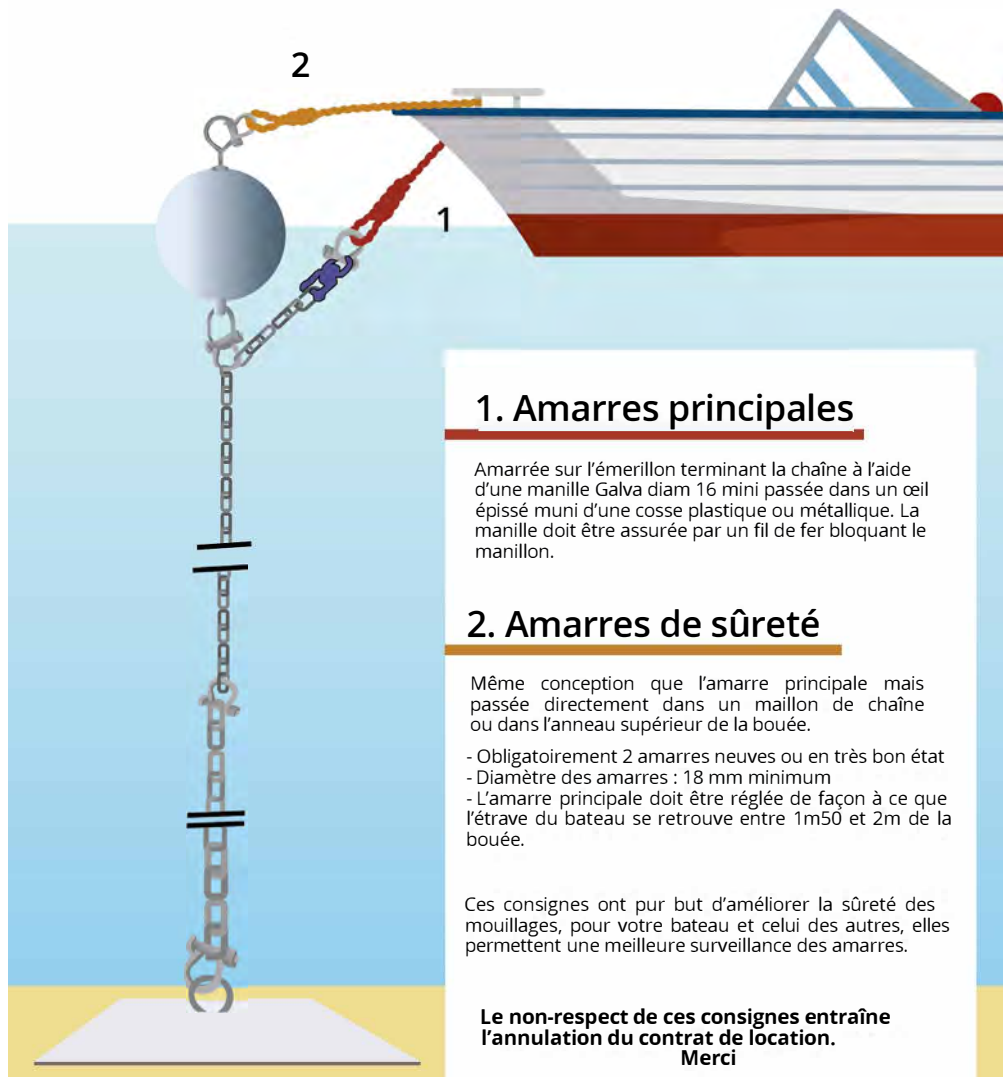
OCTOBRE

jour		MATIN		SOIR	
		ouverture service navette et bureau		ouverture service navette et bureau	
		de	à	de	à
jeu	1	09:00	11:00	17:45	18:30
ven	2	09:00	12:00	--/--	--/--
sam	3	09:00	13:00	--/--	--/--
dim	4	09:00	14:30	--/--	--/--
lun	5	11:00	16:00	--/--	--/--
mar	6	--/--	--/--	12:00	17:15
mer	7	--/--	--/--	12:30	18:15
jeu	8	--/--	--/--	13:15	18:30
ven	9	--/--	--/--	13:45	18:30
sam	10	--/--	--/--	14:15	18:30
dim	11	--/--	--/--	15:00	18:30
lun	12	--/--	--/--	15:30	18:30
mar	13	09:00	09:30	16:15	18:30
mer	14	09:00	10:00	16:45	18:30
jeu	15	09:00	10:30	17:30	18:00
ven	16	09:00	11:15	--/--	--/--
sam	17	09:00	11:45	--/--	--/--
dim	18	09:00	12:45	--/--	--/--
lun	19	09:45	14:15	--/--	--/--
mar	20	11:15	15:30	--/--	--/--
mer	21	--/--	--/--	12:00	16:45
jeu	22	--/--	--/--	12:30	17:30
ven	23	--/--	--/--	13:00	18:00
sam	24	--/--	--/--	13:30	18:00
dim	25	--/--	--/--	13:00	18:00
lun	26	--/--	--/--	13:45	18:00
mar	27	--/--	--/--	14:15	18:00
mer	28	--/--	--/--	15:00	18:00
jeu	29	--/--	--/--	15:45	18:00
ven	30	09:00	10:00	16:45	18:00
sam	31	09:00	11:00	--/--	--/--

SERVICE DE NAVETTES : +33(0)6 42 02 58 87 - VHF 09

Les horaires des navettes sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques.
La navette accepte 2 personnes maximum par bateau.

Consignes pour l'amarrage des bateaux sur corps-morts



1. Amarres principales

Amarrée sur l'émerillon terminant la chaîne à l'aide d'une manille Galva diam 16 mini passée dans un œil épaissi muni d'une cosse plastique ou métallique. La manille doit être assurée par un fil de fer bloquant le manillon.

2. Amarres de sûreté

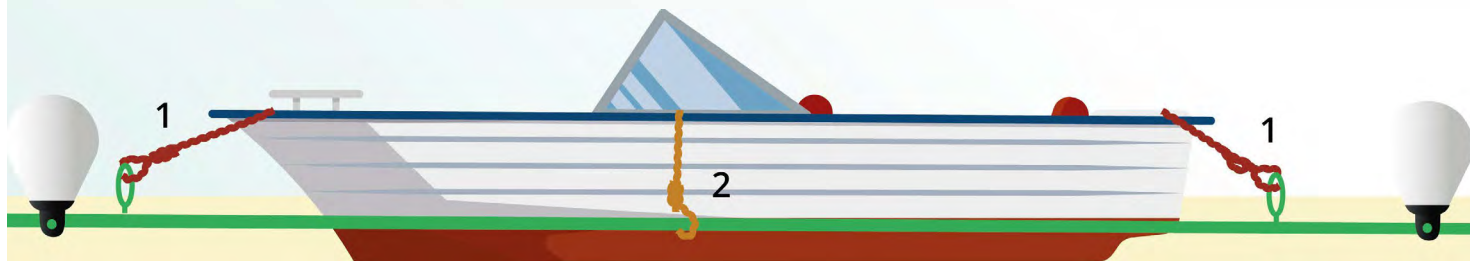
Même conception que l'amarre principale mais passée directement dans un maillon de chaîne ou dans l'anneau supérieur de la bouée.

- Obligatoirement 2 amarres neuves ou en très bon état
- Diamètre des amarres : 18 mm minimum
- L'amarre principale doit être réglée de façon à ce que l'étrave du bateau se retrouve entre 1m50 et 2m de la bouée.

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages, pour votre bateau et celui des autres, elles permettent une meilleure surveillance des amarres.

**Le non-respect de ces consignes entraîne
l'annulation du contrat de location.
Merci**

Consignes pour l'amarrage des bateaux sur les filières de l'Arnerault



La filière doit se trouver à bâbord, contre la coque

1. Amarres principales

Amarrée par un nœud de chaise sur des boucles de nœuds de plein poing sur la filière, à l'avant et à l'arrière de l'emplacement .

2. Amarres de sûreté

Même conception que l'amarre principale mais passée directement autour de la filière, au milieu de l'emplacement.

- Obligatoirement 3 amarres neuves ou en très bon état
- Diamètre des amarres : 18 mm minimum
- L'amarre principale doit être réglée de façon à ce que le bateau se trouve centré sur l'emplacement.

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages, pour votre bateau et celui des autres, elles permettent une meilleure surveillance des amarres,

Le non-respect de ces consignes entraîne l'annulation du contrat de location. Merci

Consignes d'amarrage – embossages lourds Zone Mérindot

Amarres principales diamètre 20 mm minimum,
fixées directement sur anneau, peuvent être doublées



Sans manille

Filière

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages,
pour votre bateau et celui des autres, elles permettent une
meilleure surveillance des amarres.

**Le non-respect de ces consignes
entraîne l'annulation du contrat de location. Merci.**



LES PORTS DE PLAISANCE DE LA CHARENTE-MARITIME



GRILLE DES DISTANCES : 1 M = 1' de latitude = 1 852 mètres



LES PORTS DE PLAISANCE DE LA CHARENTE-MARITIME





LES PORTS DE PLAISANCE DE LA CHARENTE-MARITIME



PORT DE LA FLOTTE

Bureau du port :

+33(0)6 20 66 85 76

VHF : canal 9

port.laflotte@charente-maritime.fr

- Ports gérés par le Département de la Charente-Maritime
- Autres ports de la Charente-Maritime



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9

charente-maritime.fr

